



Réf. Farde e-Assemblées : 2399802

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Asbl "Les Nouveaux Disparus".- Subside : 4.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant qu'à travers sa politique de solidarité internationale, la Ville de Bruxelles accorde différents subsides aux associations pour développer des projets dans le domaine de la coopération au développement et de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, la sensibilisation et l'information;

Considérant que la Ville de Bruxelles veut au travers l'éducation et des actions diverses conscientiser ses citoyens sur la conséquence des actes de chacun dans un monde globalisé et les nombreuses interdépendances;

Considérant que l'ASBL Les Nouveaux Disparus est une compagnie de théâtre qui œuvre pour donner accès au théâtre à un public défavorisé en valorisant la diversité;

Considérant que l'ASBL Les Nouveaux Disparus organise « Théâtres Nomades », un festival de théâtre professionnel gratuit, annuel, qui se fait en extérieur et qui propose en son sein chaque année un volet « Fil Sud » qui présente des spectacles relatifs aux défis mondiaux et aux questions de solidarité internationale;

Considérant les crédits inscrit à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et des Echevins;

ARRETE :

1. Octroyer un subside de 4000,00 EUR à l'ASBL Les Nouveaux Disparus située rue de Liedekerke 9, 1210 Bruxelles, pour organiser le « Fil Sud » du festival Théâtres Nomades sur des thématique relatives aux questions de solidarité internationale.- Article 15001/33202 du budget ordinaire 2021.

2. Approuver la convention de subvention avec l'ASBL Les Nouveaux Disparus.

Annexes :

[Convention de subside LES NOUVEAUX DISPARUS FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)